



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Affaire suivie par Diane NARDIN  
diane.nardin@moselle.gouv.fr  
03 87 34 33 22

Metz, le 31 mai 2017

Le directeur départemental  
à

**FRANCELOT**  
**ZAC ECOPARC- Norroy-le-Veneur**  
**CS 10662**  
**57146 WOIPPY**

**Objet :** Dossier de déclaration (2150) concernant le lotissement « Saint Sauveur » rue de Thionville à ANGEVILLERS  
Accord avant le délai de 2 mois

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Lotissement Saint Sauveur situé rue de Thionville à ANGEVILLERS**  
(références cadastrales : section 33 parcelles n°2, 93, 96, 115, 117, 124 et 127)

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 10 mai 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune d'ANGEVILLERS où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers durant un délai d'un an à compter du premier jour de l'affichage de la décision, dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement.

Copie transmise à :  
- BEPG  
- CLE SAGE Bassin Ferrifère

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER

